

Le numérique creuse son sillon dans la stratégie nationale de santé

PARIS, 26 décembre 2017 (TICsanté) - Focus sur le volet numérique de la stratégie nationale de santé (SNS) 2018-2022 publiée le 20 décembre sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé.

Composé de 54 pages, le document tient notamment compte de l'avis du Haut conseil de la santé publique (HCSP) et de la contribution de la Conférence nationale de santé (CNS).

La SNS repose sur quatre grands axes: la prévention et la promotion de la santé dans tous les milieux et tout au long de la vie; la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé; la nécessité de garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des soins; l'innovation.

Dans son document, le ministère des solidarités et de la santé accorde sa place au numérique, levier de transformation des politiques de santé. L'innovation technologique intervient notamment pour garantir l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire, point clé de la SNS.

Généraliser le numérique pour "abolir les distances"

"Les promesses du numérique doivent être saisies par les professionnels de santé afin de développer l'accès à une médecine innovante et de qualité sur l'ensemble du territoire.", rappelle d'emblée le ministère.

Pour cela, le déploiement de la télémédecine -engagement du pacte territoire santé de 2015- amorcé en 2016, doit permettre d'étendre la capacité d'action des professionnels de santé à l'ensemble du territoire.

Au total, la SNS présente six points à développer dans les prochaines années pour garantir une généralisation optimale des usages du numérique en santé. Elle appelle à :

- assurer la bonne couverture numérique de l'ensemble du territoire
- généraliser dans la pratique quotidienne l'usage de la télémédecine
- favoriser le partage sécurisé des données médicales entre les professionnels de santé consultés par les patients
- permettre aux patients d'utiliser, en routine, des services numériques pour un meilleur accès au système de santé
- équiper les professionnels de santé et les intervenants médico-sociaux de services numériques pour faciliter les échanges en temps réel entre eux et avec les patients
- déployer la prescription électronique qui permettra aux professionnels en charge d'un patient de partager les informations.

La lutte contre la disparité de l'accessibilité aux soins dans les territoires repose aussi sur une politique globale d'aménagement des territoires à laquelle le ministère des solidarités et de la santé prend part.

La SNS rappelle qu'il s'agit notamment de poursuivre la réorganisation de l'hôpital afin d'optimiser l'utilisation des moyens techniques et humains et de renforcer la qualité de l'offre sur l'ensemble du territoire à travers, par exemple, les investissements dans la modernisation et l'interopérabilité des systèmes d'information.

Repenser la formation

Dans une contribution intitulée "[Ce que l'ordre souhaite retrouver dans la publication officielle de la SNS](#)", publiée mercredi 20 décembre, le Conseil national de l'ordre des médecins (Cnom) appelait à "une réforme globale de la formation", incluant "la e-santé en général et la télémédecine en particulier" et intégrée à "tous les parcours de formation en santé".

Voeu exaucé puisque la SNS inclut une politique de formation initiale et continue adaptée aux nouvelles technologies. Au programme: des formations adaptées aux évolutions des spécialités et à l'émergence de nouveaux métiers et qui prennent compte des enjeux liés à la transformation numérique à la robotisation, à l'intelligence artificielle et aux innovations en santé.

Le ministère des solidarités et de la santé entend d'ailleurs mener cette réforme de la formation des professionnels de santé et médico-sociaux "avec les représentations et ordres professionnels et les autorités sanitaires".

Promouvoir la recherche et l'innovation

La SNS pose aussi les bases de sa future politique de recherche et d'innovation et entend "faciliter l'émergence et la diffusion des organisations innovantes".

Pour cela, les pouvoirs publics appellent notamment les acteurs de santé nationaux et régionaux à s'engager dans le processus de diffusion des projets pilotes.

Indispensable à l'amélioration de la qualité du service au patient, l'usage des outils numériques est encouragé. Pour permettre une accélération de cette transformation digitale du système de santé, la SNS prévoit, entre autres, un déploiement à l'ensemble de la population du dossier médical partagé (DMP) ou encore une "éducation pour la santé en ligne" aux patients.

Enfin, l'accès aux innovations en santé doit, lui, "être disponible à l'ensemble de la population", rappelle la SNS.

Les pouvoirs publics souhaitent assurer cet accès au plus grand nombre tout en maîtrisant les dépenses pour l'assurance maladie, renforcer le suivi en vie réelle de l'efficacité thérapeutique des nouveaux traitements et redéfinir le rôle de l'Agence nationale de la sécurité du médicament (ANSM) dans la délivrance d'autorisations européennes d'accès au marché.

[Stratégie nationale de santé 2018-2022](#)

wz/ab

© 2008 - 2018 APM International.